

Service national universel : un projet qui va dans le bon sens s'il investit plus franchement dans la généralisation du Service Civique

A l'issue du Conseil des Ministres du 27 juin 2018, le gouvernement vient de préciser les « grands principes du projet de service national universel ». Voici la position d'Unis-Cité, association pionnière du Service Civique en France (20 ans d'expérience de terrain dans la mobilisation citoyenne des jeunes et dans l'encadrement de jeunes de toutes origines sociales et niveaux d'étude).

Un acquis essentiel : l'intégration d'un temps d'engagement long au projet de Service National Universel

Unis-Cité retient des récentes déclarations sur le projet de Service National Universel le principe d'un SNU en 2 temps

- **un temps obligatoire court, à 16 ans**, dont la durée et le contenu doivent être précisés dans le cadre d'une consultation – avec pour objectif d'apprendre aux jeunes les gestes qui sauvent, les conduites à tenir en cas de crise, et leur présenter les différents dispositifs d'engagement citoyen.
- **et un temps d'engagement et de « réel service rendu à la Nation » plus long (3 mois minimum)** nécessaire pour que le SNU atteigne ses objectifs de transformation en profondeur de notre pays. Parmi eux, le Service Civique, créé en 2010 justement pour répondre aux enjeux de mixité sociale et de mobilisation citoyenne des jeunes (130 000 jeunes concernés en 2017).

Une nécessité pour un SNU utile : investir dans le développement massif du Service Civique

Parmi les engagements permettant aux jeunes de « rendre service au pays » tout en développant des compétences essentielles pour leur avenir de citoyen et de professionnel, le service civique est aujourd'hui la forme la plus développée et la plus à même de mobiliser un nombre massif de jeunes. Son efficacité a été éprouvée, tant pour les structures auprès de qui les jeunes sont mobilisés (associations, services publics), que pour les jeunes eux-mêmes (entre 70 et 82% de retour à l'emploi ou la formation à la sortie, y compris chez les jeunes sans qualification ni diplômes d'une part ; un vrai sentiment d'utilité sociale et de « réconciliation » avec la République d'autre part). Unis-Cité rappelle que créer un SNU sans investir dans la généralisation du Service Civique n'aurait évidemment pas de sens.

Un point de vigilance : la durée de 6 à 12 mois du service civique est essentielle à son efficacité et doit être préservée

Que d'autres formes d'engagement plus légères (de l'équivalent de 3 mois par exemple) soient également promues dans l'étape volontaire incitative du Service National Universel est compréhensible, mais la forme spécifique d'engagement qu'est aujourd'hui le Service Civique, doit être préservée dans ses fondamentaux, comme s'y est d'ailleurs engagé le Président de la République dans sa campagne (*cf. lettre à la jeunesse, avril 2017*). Il s'agit notamment de sa durée de 6 à 12 mois (8 mois en moyenne), clé pour que les jeunes vivent une expérience réellement transformatrice, et qu'ils apportent une vraie plus-value aux structures qui les accueillent. Unis-Cité appelle par ailleurs les pouvoirs publics à promouvoir plus fortement le collectif dans le service civique, afin qu'il soit partout une expérience de travail d'équipe dans la mixité sociale, objectif fort du projet de SNU.

Contact presse : Isabelle Prats – iprats@uniscite.fr

Contact institutionnels : Romain Slitine – 06 37 79 19 58 rslitine@uniscite.fr

A propos d'Unis-Cité : L'association Unis-Cité est née de la conviction qu'il devrait faire partie de l'éducation de tous nos jeunes de consacrer une étape de leur vie à servir la collectivité tout en faisant l'apprentissage du travail d'équipe dans la mixité sociale. Son expérience a montré qu'une durée minimale de 6 mois est nécessaire pour que cette étape soit impactante. Unis-Cité a inspiré et servi de modèle au lancement du Service Civique des jeunes en 2010. Présente dans plus de soixante villes en France, Unis-Cité a déjà mobilisé et accompagné 20.000 jeunes dont plus de 7.000 en 2018. www.uniscite.fr - Twitter @uniscite - www.relais-service-civique.fr

A propos du Service Civique : inspiré de l'expérience de terrain d'Unis-Cité et cherchant à donner une suite au service national suspendu, le service civique a été créé en 2010 pour favoriser la mixité sociale et développer une culture de l'engagement chez les jeunes en France. Volontaire, il propose aux jeunes de 16 à 25 ans de consacrer 6 à 12 mois de leur vie à des missions d'intérêt général au sein d'associations et services publics (solidarité, lutte contre l'exclusion, éducation, environnement, sport, culture.... Ils perçoivent une indemnité mensuelle (~582 €), bénéficient d'une couverture sociale, d'une formation citoyenne et d'un accompagnement pour préparer l'après service. www.service-civique.gouv.fr